

School of Public Policy & Governance

UNIVERSITY OF TORONTO

Le 1^{er} novembre 2017

Monsieur Hugues La Rue
Greffier du comité
Direction des comités et des services législatifs
Chambre des communes
131, rue Queen, pièce 5-79
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Vous m'avez invité à témoigner devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI) concernant le projet de loi C-58 et, malheureusement, je n'ai pas pu le faire. Cette courte lettre a pour but d'aider le Comité dans ses délibérations.

Je suis un ancien greffier du Conseil privé, secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique. J'ai été nommé sous-ministre par un premier ministre conservateur et j'ai servi un premier ministre libéral à titre de greffier. J'ai passé 30 ans dans la fonction publique du Canada. Je n'ai pas d'attitude partisane.

Veuillez accepter la pièce jointe comme une pièce soumise au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique qui examine le projet de loi C-58, la *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence*. Je suis d'avis que le travail du Comité sur ce sujet est important et c'est pourquoi j'ai jugé nécessaire d'écrire et de soumettre ce mémoire.

Essentiellement, cette lettre comporte cinq points clés.

Premièrement, il y a un degré d'ouverture **optimal** et celui-ci n'est pas total.

Deuxièmement, l'ouverture au sein du gouvernement doit être à **des fins publiques** et non dans son propre intérêt.

Troisièmement, on devrait faire la promotion de **l'efficacité de la prise de décision** et la protéger.

Quatrièmement, la **franchise** et l'ouverture au sein du gouvernement peuvent exiger une certaine protection du secret au gouvernement.

Cinquièmement, la **préservation des documents écrits** à des fins historiques est également importante.



14 Queen's Park Cres. W
3rd Floor, Canadiana Building
Toronto (Ontario) M5S 3K9
Canada

Tél. : 416-978-5120
Télec. : 416-978-5079
www.publicpolicy.utoronto.ca

School of Public Policy & Governance

UNIVERSITY OF TORONTO

L'accès à l'information est un principe très important pour le fonctionnement de la démocratie. Cependant, il y a un degré optimal d'ouverture et de transparence dans le gouvernement et celui-ci n'est pas total. Une ouverture et une transparence totales violeraient les principes démocratiques de la protection de la vie privée et mineraient l'efficacité du processus décisionnel. Trouver le juste équilibre représente le défi du Parlement.

L'objectif de trouver cet équilibre est de promouvoir l'efficacité de la prise de décision et d'assurer la protection de l'intérêt public. Cependant, l'intérêt public est un objectif qui comporte de multiples facettes. Il existe un intérêt public démocratique à assurer l'ouverture afin d'éviter la corruption et de mobiliser le public. Par contre, il y a aussi un intérêt public à s'assurer que les ministres sont à l'aise de parler ouvertement entre eux et d'exprimer leurs opinions.

L'efficacité de la prise de décision oblige les ministres à s'exprimer au sein du Cabinet et à échanger entre eux. Pour assurer la franchise dans ces échanges, la protection de la confidentialité de la correspondance ministérielle, des échanges, des réflexions et des spéculations est essentielle. De plus, pour assurer la franchise des fonctionnaires qui conseillent les ministres et pour préserver la responsabilité ministérielle, la protection de la confidentialité de ces conseils est essentielle.

Dans une démocratie parlementaire de type britannique, il est important que les ministres reçoivent les meilleurs conseils d'une fonction publique impartiale et professionnelle. Cela peut nécessiter une certaine mesure de secret. La franchise de l'avis écrit de la fonction publique repose sur la confidentialité et la protection de leurs conseils. Les ministres devraient être tenus responsables de leurs décisions. Ils tiendront leurs fonctionnaires responsables de leurs conseils. Je suggère que le Comité examine les incitations créées par une trop grande ouverture.

Pour que les ministres évitent de passer à une tradition orale en renonçant aux notes écrites ou électroniques et puissent fournir des documents aux futurs chercheurs, la confidentialité de certaines communications est essentielle.

Enfin, en tant qu'ancien fonctionnaire, je ne peux m'empêcher de souligner que les ressources nécessaires pour traiter les demandes frivoles d'accès à l'information sont énormes. Rendre les renseignements non protégés ouverts et accessibles réduira considérablement les coûts d'administration du système d'accès. Cela nécessite toutefois de mettre certains renseignements à l'abri de l'accès.

Je recommande fortement au Comité de bien définir les fonctions et les catégories d'information qui doivent demeurer secrètes afin de protéger l'intérêt public, puis de rendre tout le reste accessible au public. Cependant, l'accessibilité des renseignements non protégés dépend en grande partie du secret d'autres types de renseignements.



14 Queen's Park Cres. W
3rd Floor, Canadiana Building
Toronto (Ontario) M5S 3K9
Canada

Tél. : 416-978-5120
Télec. : 416-978-5079
www.publicpolicy.utoronto.ca

School of Public Policy & Governance

UNIVERSITY OF TORONTO

Le Comité devrait garder ces cinq points à l'esprit lorsqu'il étudie le projet de loi C-58. Ces principes directeurs sont importants pour maintenir et améliorer le fonctionnement du gouvernement et promouvoir l'intérêt public.

Merci.



Mel Cappe
Professeur
École de politiques publiques et de gouvernance
Université de Toronto



14 Queen's Park Cres. W
3rd Floor, Canadiana Building
Toronto (Ontario) M5S 3K9
Canada

Tél. : 416-978-5120
Télec. : 416-978-5079
www.publicpolicy.utoronto.ca